



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

Budget 2022

Le conseil municipal autorise M. le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant total de **4 641.00€**.

Voirie 2022

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour des travaux de pose de canalisation pour la réception des eaux pluviales Chemin de Juchecoq pour un montant de 2 010.00€ HT, soit 2 412.00€ TTC.

M. le maire est autorisé à signer les documents nécessaires afin d'effectuer les travaux strictement nécessaires pour la maintenance des bornes à incendie.

Assainissement collectif 2022

Les élus ont validé la signature d'un contrat de maintenance des pompes de refoulement pour un montant de 323.50€ HT/an, soit 388.20€ TTC.

L'entretien du réseau de l'assainissement collectif nécessite un hydrocurage, notamment rue St Germain, qui sera effectué par la SOA pour un coût de 938.50€ HT, soit 1 126.20€ TTC.

Syndicat de la Vallée du Cher et du Romorantinais

La modification de l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de la Vallée du Cher et du Romorantinais est approuvée. Cela concernait la représentativité au sein du comité syndical.

Fait et affiché à CHOussy, le **17 mars 2022**

Le Maire,
Thierry GOSSEAUME